



DICRIM

DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL
SUR LES
RISQUES
MAJEURS



À tene lu à contu

Inde a nostra sucetà chì ci regna u principiu di cautella, a sicurezza di tutt'ognunu principia cù una presa di cuscenza di ciò chì pò salvà. Bastia hè esposta dinù ella à risichi naturali cum'è l'empiifondi, o i fochi di furesta, à risichi tecnulògichi ligati à a vicinanza cù una stallazione industriale o à u trasportu di materie periculose.

Issu ducumentu d'infurmazione cumunale nantu à i risichi maiò (DICRIM) censa appuntu i risichi nantu à u territoriu di a nostra cumuna, e misure pè fà fronte, l'urganizazione previsiunale di i succorsi, e cunsigne di sicurezza, e cundutte à rispettà in casu di bisognu urgente...

Dipoi sempre, travàglianu i servizii municipali à prevene isse situazione periculose. L'infurmazione è a previsione volenu fà sorge una cultura di a sicurezza civile.

In Bastia, issa primura ferma in core à e nostre azzione pè u sviluppu à longu andà, perchè simu penserosi di a cità chè no vulemu lascià à i nostri figlioli.

Perchè chì avemu vulsutu issu ducumentu, u più cumplettu è u più pedagògicu pussìbule, v'incuragiscu à leghje lu cun primura... è à tene lu à contu.

Pierre SAVELLI Merre di Bastia

A conserver précieusement

Dans notre société où règne le principe de précaution, la sécurité de chacun commence par une prise de conscience de ce qui peut arriver. Bastia est exposée à des risques naturels comme les inondations ou les feux de forêt, à des risques technologiques liés à la proximité d'une installation industrielle ou au transport de matières dangereuses.

Ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) recense donc les risques sur le territoire de notre commune, les mesures pour y faire face, l'organisation prévisionnelle des secours, les consignes de sécurité, les conduites à tenir en cas d'alerte...

Depuis toujours, les services municipaux travaillent pour prévenir ces situations de risque. L'information et la prévision visent à faire émerger une culture de sécurité civile.

A Bastia, cette préoccupation est aussi au cœur de nos actions pour le développement durable, car nous sommes soucieux de la ville que nous laisserons à nos enfants.

Parce que nous avons voulu ce document, le plus complet et le plus pédagogique possible, je vous encourage à le lire attentivement... et à le conserver précieusement.

Pierre SAVELLI Maire de Bastia

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le DICRIM, que vous lisez actuellement, est un moyen de communication destiné à vous informer sur les risques majeurs présents sur le territoire communal et les consignes de sécurité à suivre en cas d'accident réel.

Le DICRIM recense l'éventail des actions engagées, les aménagements réalisés et poursuivis, les dispositifs que la Municipalité peut déclencher à la moindre alerte.

A quels risques majeurs sommes-nous exposés?

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur ou plus communément appelé "catastrophe", résulte d'un évènement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une importante gravité : nombreuses victimes, lourds dommages aux biens et à l'environnement.

On distingue deux grandes catégories de risques majeurs :

- **les risques naturels** : inondation, tempête, feux de forêt, séisme, mouvement de terrain, cyclone.
- **les risques technologiques** : risque industriel, transport de matières dangereuses, risque chimique.

Un Plan Communal de Sauvegarde (P C S)

Le PCS prend en compte tous les risques : incendie, inondations, chimique, sismique pouvant menacer notre territoire et ses habitants. Il définit la réponse opérationnelle locale permettant de faire face à ces risques.

Il prend notamment en compte des impératifs suivants : rapidité de la mise en place des moyens, organisation rationnelle du commandement, emploi de moyens suffisants et adaptés, coordination dans la mise en œuvre de ces moyens, coordination des dispositions d'ordre technique et social.

Autrement dit, que va faire la commune en cas d'évènements majeurs, comment va-t-elle s'organiser, qui fait quoi et comment, sont autant de questions auxquelles répond le plan communal de sauvegarde.

L'organisation prévisionnelle des secours

De celle-ci dépend l'intervention rapide et efficace des secours.



Votre commune s'engage pour votre sécurité

Les services municipaux et les sapeurs-pompiers ont établi des procédures de sécurité.

La commune a réalisé son PCS, Plan Communal de Sauvegarde : schéma d'engagement des moyens. Ce plan permet une mobilisation anticipée et organisée des secours à partir de différents niveaux de risques : les informations ainsi disponibles permettent d'orienter les secours vers les quartiers concernés.

Les services municipaux sont aptes à mobiliser l'ensemble de leurs moyens logistiques et humains pour faciliter le retour à la vie normale.

Un schéma d'engagement des moyens au niveau départemental (plan ORSEC par exemple) est également prévu. Tout comme le PCS, il s'adapte au type de sinistre auquel on doit faire face.

4 5



Les sirènes

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore par une sirène pour prévenir la population lors d'une catastrophe. Elle permet à chacun de prendre les mesures de sauvegarde adaptées.

Le signal d'alerte ne renseigne pas sur la nature du danger.

Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence.

Il consiste en un son de trois fois une minute, séparé par un intervalle de silence de 5 secondes. A son audition. la population doit alors se confiner dans un lieu protégé. Fin d'alerte : il n'y a plus de danger ; la sirène émet un signal continu de 30 secondes.

Pour vérifier le bon fonctionnement de la sirène, il est procédé à un essai tous les premiers mercredis du mois à 12h. Vous pouvez écouter ce signal d'alerte en appelant le numéro vert suivant : 0800 50 73 05

Ecoutez la radio



RCFM Frequenza Mora 101.7 et les radios de proximité donneront des informations complémentaires.

Le système d'alerte téléphonique ou le téléphone



Le système d'alerte téléphonique consiste en la diffusion d'un message via le réseau téléphonique. Ce système permet ainsi l'information et l'alerte rapide de l'ensemble de la population en cas d'évènement majeur. Possibilité d'inscription en ligne sur le site internet de la Ville de Bastia.

Le porte-à-porte



La population peut aussi être alertée par le porte-

à-porte, par des agents de la police municipale ou un véhicule police équipé d'un porte-voix.

Pourquoi bâtir votre PFMS?

Pour bien préparer votre famille en cas d'événement maieur.

possible, pour ne jamais être pris au dépourvu!

Le plan familial de mise en sureté

Pour apprendre à respecter les consignes de sécurité pendant l'événement. Pour attendre le plus sereinement possible l'arrivée des secours.

Pour établir et ainsi mieux connaître les itinéraires d'évacuation.

Pour choisir à l'avance les lieux les plus sûrs de mise à l'abri.

Pour mieux gérer la fin d'un événement et le retour à la normale.

Comment?

En établissant un plan d'évacuation pour votre famille.

En consignant et regroupant les affaires indispensables en cas de crise (documents, alimentation...): le sac d'urgence.

En établissant, avec votre famille, vos propres procédures.

Le signal d'alerte



Il faut connaître le signal d'alerte et comprendre sa signification afin d'appliquer les consignes de sécurité.

Les numéros utiles

Vous devez établir la liste de tous les numéros utiles : pompiers, mairie...

Les réseaux

Le plan familial de mise en sûreté (PFMS) constitue, pour chaque famille, la meilleure réponse permettant de faire face à la gravité d'un événement majeur en attendant les secours. Ce plan vous permettra d'éviter la panique le moment venu. Il commence par un recueil des informations disponibles. Créez-le avec vos proches, expliquez leur ce qu'il faut faire et mettez-le en pratique dès que

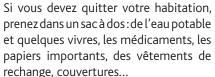
> Au niveau de votre logement, vous devez savoir où se situe l'arrivée de gaz et d'électricité et apprendre à couper l'arrivée de ces réseaux.



Les documents officiels

Permis de conduire, carte d'identité, livret de famille, passeport, acte de propriété... : tous ces documents doivent être mis à l'abri de l'eau et du feu. Mettez de côté les factures importantes (bijoux, appareil photo, informatique...). Relevez le type et les numéros de série de vos appareils et joignez-les aux factures.

Evacuation





En cas d'alerte souvenez-vous

Le signal ne renseigne pas sur la nature du danger. Dès que vous entendez le signal de la sirène :



Confinez vous dans un local de préférence sans fenêtre en calfeutrant soigneusement les ouvertures et en arrêtant la climatisation et le chauffage.

Libérez les lignes téléphoniques pour les secours.

Fcoutez la radio.

Vous recevrez des informations sur le risque et les consignes à

suivre.

Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.



Les bons réflexes

Quel que soit le risque, quelle que soit l'alarme, en cas d'accident majeur,



consignes sont à respecter :



N'encombrez pas les lignes téléphoniques



Mettez-vous à l'abri



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ecoutez la radio et suivez les consignes de sécurité

Fréquences radios

Alta Frequenza	98.9	No
RCFM	101.7	Fra
NRJ	100.8	Fra

RTL 2	96.4
Chérie FM	92.7
Nostalgie	91.4
France Inter	95.9
France Info	105.5

LES RISQUES MAJEURS

Risques naturels p10 Risques technologiques p18 Risque lié aux tunnels routiers p20 Risque industriel p22

Le risque d'inondation

Caractéristiques

L'inondation est la submersion d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. Elle peut se présenter sous trois aspects:

- l'inondation de plaine, où la montée des eaux est en général assez lente et qui peut être due à un débordement de cours d'eau ou à une remontée de nappe phréatique.
- l'inondation torrentielle, très rapide, est due à de violentes précipitations sur un bassin versant réduit. Elle affecte des rivières ou ruisseaux à lit étroit.
- . l'inondation urbaine, ultra-rapide, est provoquée par des précipitations importantes sur des surfaces imperméables. Elle se manifeste dans les voies à forte déclivité et aux points bas.

Situation de Bastia

Le risque inondation sur la ville de Bastia correspond aux crues suite à de fortes précipitations des ruisseaux suivants:

- le ruisseau de Toga dit Bertrand,
- · le ruisseau de Fiuminale dit Fango,
- · le ruisseau du Guadello.
- le ruisseau de Lupino,
- · le ruisseau de Corbaja.

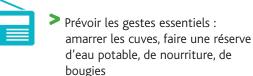


Ruisseaux de Bastia

Consignes de sécurité

Avant

- Disposer d'un poste de radio à piles
- Rassembler argent, papiers, médicaments... pour une éventuelle évacuation.





Après

- Fermer portes, fenêtres. aérations.
- Couper les alimentations en gaz et en électricité.
- > Se réfugier dans les étages.
- **E**couter la radio et attendre les consignes des autorités.
- N'allez pas chercher enfants à l'école pour ne pas les exposer.
- Ne téléphonez pas (fixes ou portables), libérez les lignes pour les secours.
- Mettez les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux (pesticides, produits d'entretien...).
- > Evacuez dès que vous en recevez l'ordre des services d'incendie et de secours ou de la police municipale et ne pas revenir en arrière.















Le risque de feu de forêt



Caractéristiques

Est considéré comme feu de forêt tout incendie qui menace plus d'un hectare de bois, de maquis ou d'herbes sèches. Pour se déclencher et progresser, il a besoin des trois conditions suivantes : une source de chaleur, un apport d'oxygène, un combustible.

Ce risque est très important en Haute-Corse, il augmente avec la saison estivale.

Outre la destruction des végétaux, le risque pour les constructions et surtout les citoyens est important.

Situation de Bastia

La commune de Bastia est exposée au risque feu de forêt et les zones concernées sont ciblées dans le PCS. Les zones les plus exposées à ce risque sont les quartiers de Cardo, Subigna, Agliani et Corbaja qui sont à surveiller plus particulièrement lors d'épisodes de grands vents.

Mesures prises par la commune :

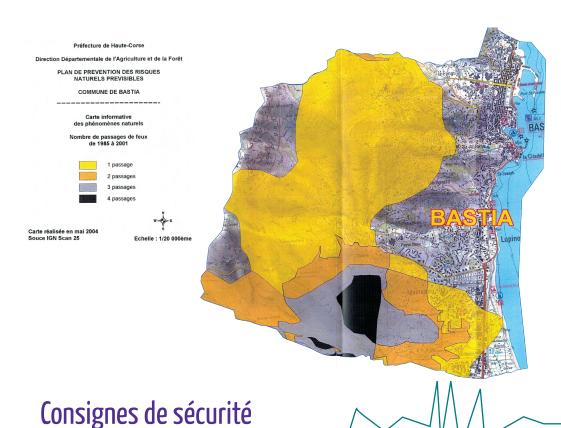
 Arrêté municipal rendant obligatoire le débroussaillement à proximité des habitations.

- Vigies, tournées de surveillance des fumées sur le territoire bastiais.
- Pré positionnement des véhicules municipaux de prévention

Mesures prises par la Préfecture

- Arrêté préfectoral réglementant l'emploi du feu durant les périodes sensibles (du 1^{er} juin au 30 septembre notamment),
- Arrêté préfectoral rendant obligatoire le débroussaillement. Le débroussaillement a pour objectif de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Il doit être accompli chaque année avant le 1er juillet. Il se traduit par : l'élagage des arbres jusqu'à une hauteur minimale de 2 mètres, l'enlèvement des branches et arbres situés à moins de 3 mètres d'un mur ou surplombant une construction, l'élimination des troncs, branches et broussailles par broyage, évacuation ou brûlage.

Cartographie des zones de feux de forêt sur la Commune de Bastia



- Respect de la réglementation sur l'obligation de débroussaillage.
- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des pompiers.
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après).
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment pour éviter une explosion.

- Rentrer dans le bâtiment le plus proche.
- · Fermer les volets, les portes et les fenêtres.
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...) arrêter la ventilation.
- Suivre les instructions des pompiers.

12 Satiment pour eviter une explosion.



Le risque de tremblement de terre

Caractéristiques

Le tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracture des zones en profondeur due à une grande accumulation d'énergie qui se libère en créant des failles au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint. En surface, cela se traduit par des mouvements brusques du sol variant de quelques secondes à quelques minutes. Aucune méthode scientifique ne permet

actuellement de prévoir de manière certaine le moment où surviendra un séisme.

Situation de Bastia

La commune est située en zone 0 c'est-à-dire que le risque sismique est négligeable. Cependant les consignes suivantes peuvent être appliquées en cas de séisme :

Conduites à tenir

Pendant

Rester où l'on est

>>>> À l'intérieur :

- Se mettre à l'angle d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
- Prendre surtout garde aux chutes d'objets.
- · Ne pas fumer.
- >>>> À l'extérieur :
- S'éloigner de ce qui peut s'effondrer (sous des fils électriques, ponts, corniches, toitures...).
- >>>> En voiture :
- S'arrêter, rester dans son véhicule et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- · Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

Après

- · Ecouter la radio.
- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.

- Evacuer le plus rapidement votre habitation.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Couper l'eau, le gaz, l'électricité. Ne pas allumer de flamme. En cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- Se diriger dans des endroits loin des murs des maisons et de toute construction pouvant s'écrouler. Privilégier les stades et les terres environnantes
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...).
- Emporter vos papiers personnels importants, des vêtements chauds, des médicaments indispensables.



Le risque de mouvement de terrain

Caractéristiques

Les mouvements de terrain sont des déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou résultant d'activités humaines.

Les déplacements peuvent être lents (de quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Il existe différents types de mouvement de terrain : retrait et gonflement des argiles, chutes de bloc, effondrement...

Situation de Bastia

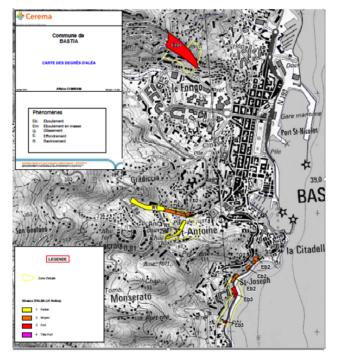
Trois zones à risques sont clairement identifiées sur le territoire de la commune :

Zone 1 - (Risque Fort) – Chemin de l'Annonciade Limite Nord de la Commune avec Ville di Pietrabugno

Zone 2 - (Risque Faible à Moyen) - Quartiers Saint Antoine Gradiccia

Zone 3 – (Risque Moyen à Fort) – Route du Front de mer

En cas d'épisodes climatiques dégradés (pluies abondantes, sécheresse sévère), une surveillance accrue sera mise en place sur ces zones. Si la prévision en amont de ce type de risque est très difficile, lors des épisodes climatiques précités et à la demande des autorités compétentes, la Ville pourra prendre des mesures d'évacuations des sites concernés.



14 15

Le risque de canicule



L'exposition à de fortes chaleurs constitue un danger pour l'organisme. On risque une déshydratation, l'aggravation d'une maladie chronique ou un «coup» de chaleur.

Comment affronter la canicule ?

Protégez-vous de la chaleur

- Evitez les sorties et les activités aux heures les plus chaudes (généralement entre 11h et 17h) et plus encore les activités physiques : sports, jardinage, bricolage...
- Si vous devez sortir, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire. Emportez avec vous une bouteille d'eau.
- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez-les la nuit, en provoquant des courants d'air.

Rafraîchissez-vous

- Restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches.
- Si vous ne disposez pas d'une pièce fraîche chez vous, rendez vous et restez au moins deux heures dans des endroits climatisés ou, à défaut, dans des lieux ombragés ou frais à proximité de votre domicile.
- Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains et/

ou humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette. Vous pouvez également humidifier vos vêtements.

Buvez et continuez à manger

- Buvez le plus possible, même sans soif : eau, jus de fruit, bouillons...
- Ne consommez pas d'alcool.
- Mangez comme d'habitude au besoin en fractionnant les repas, de préférence des fruits et des légumes (sauf en cas de diarrhée).

Demandez conseil à votre médecin, votre pharmacien

- Surtout si vous prenez des médicaments.
- Si vous ressentez des symptômes inhabituels.

N'hésitez pas à aider et à vous faire aider

- Demandez de l'aide à un parent, un voisin si la chaleur vous met mal à l'aise.
- Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et aidez-les à manger et à boire. Il y a toujours autour de vous une personne âgée isolée qui peut être en situation d'inconfort, voire en danger à cause de la chaleur.

Le risque sur la commune

Le Maire, par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale. communique à sa demande, au représentant de l'Etat dans son département, le registre nominatif qu'il a constitué et régulièrement mis à jour, conformément aux dispositions du décret n° 2004-926 pris en application de l'article L.121-6-1 du CASF, recensant les personnes âgées et personnes handicapées qui en ont fait la demande. Tous les ans, un courrier est adressé aux personnes âgées afin qu'elles signalent, en cas de canicule, les difficultés qu'elles pourraient rencontrer, liées à leur mode de vie. Les établissements de santé et d'hébergement de personnes âgées

élaborent ou mettent à jour leur plan d'organisation de crise, installent ou vérifient la fonctionnalité des pièces rafraîchies. A partir du niveau 2 (mise en garde et actions) sur une échelle de 3, la commune fait intervenir des organismes (Croix-Rouge par exemple) afin d'établir un contact avec les personnes âgées et les personnes handicapées vivant à domicile. Des points de distribution d'eau sont installés, les horaires des piscines intercommunales sont étendus. Vous pouvez également vous inscrire sur le registre municipal nominatif via le site internet de la Ville de Bastia: www.bastia.corsica, Espaces démarches - Social.

Plan départemental canicule Haute-Corse

Le plan départemental canicule est une déclinaison du plan national.

Il prend en compte le dispositif contenu dans le plan national annuel et les dispositions des instructions et circulaires interministérielles.

Un dispositif spécifique est donc mis en œuvre du 1^{er} juin au 31 août dans le département.

Le plan départemental canicule comporte quatre niveaux de gestion :

- Le niveau 1 «veille saisonnière» qui correspond à la carte de vigilance verte
- Le niveau 2 «avertissement chaleur» qui correspond à la carte de vigilance jaune
- Le niveau 3 «alerte canicule» qui correspond à la carte de vigilance orange

 Le niveau 4 «mobilisation maximale» qui correspond à la carte de vigilance rouge

Météo France (site Meteofrance.fr) publie la carte de vigilance météorologique à 6h et 16h. Cette carte indique pour les 24 heures à venir le niveau de vigilance requis face au risque canicule. Lorsque la carte comporte une zone orange ou rouge, elle est accompagnée de bulletins de suivi réguliers précisant l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin. La carte de vigilance s'adresse à l'ensemble de la population.

Risques technologiques

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD)

Caractéristiques

Le risque par transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, maritime ou par canalisation de matières dangereuses.

Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement. Les principaux dangers liés aux TMD sont l'explosion, l'incendie et les pollutions diverses.

La commune est concernée par le transport de matières dangereuses par : voie routière et par canalisations.

Situation de Bastia

La commune de Bastia est concernée par le TMD par voie routière T 11, D 81, D 464 mais aussi par conduites fixes.

Mesures de prévention au niveau national

Les mesures de prévention s'appuient sur une réglementation rigoureuse.

Elles portent sur :

- la formation du personnel concerné par le transport de matières dangereuses ;
- la construction de citernes et de canalisations selon des normes et avec des contrôles périodiques ;
- des règles strictes de circulation (vitesse, stationnement, itinéraires...);
- l'identification et la signalisation des produits transportés avec code de danger de matière et fiche de sécurité.



Panneaux de signalisation pour les risques TMD



Matières nocives ou irritantes



Matières radioactives



Matières toxiques Rayonnement laser





Risque biologique



Matières comburantes



Matières corrosives



Matières à risques



Matieres inflammables ou haute temperature

Conduites à tenir

Dès l'alerte donnée par les autorités : s'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule : pour éviter de respirer des produits toxiques.

Ecouter la radio : pour connaître les consignes de sécurité à suivre.

En cas d'évacuation

- · Rassembler un minimum d'affaires personnelles.
- · Prendre les papiers, argent liquide et chéquier.
- · Couper gaz et électricité.
- · Suivre strictement les consignes données par radio, porte-à-porte ou téléphone.
- Fermer à clé les portes extérieures.
- Se diriger avec calme vers le point de rassemblement fixé.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Les messages d'information préciseront les consignes une fois le danger écarté.

Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte : signal continu de 30 secondes.

En cas de confinement

- Fermer portes et fenêtres.
- · Arrêter les ventilations et obturer les aérations (portes, fenêtres, aérations).



- Supprimer toute flamme et étincelle.
- Se rendre dans une pièce de préférence

possédant une arrivée d'eau.



• Respirer à travers un linge épais mouillé

d'eau.

Ecouter la radio.

Risque lié aux tunnels routiers

Le phénomène



Définition

Le risque lié aux tunnels routiers se caractérise par la concomitance d'un dégagement de fumée ou de très forte pollution et d'usagers bloqués dans une voirie souterraine à la suite d'un accident ou d'un incident.

Par accident ou incident, on désigne tout fait dû à une cause aléatoire et susceptible d'arrêter le trafic en tunnel. Le prinicipal danger est celui provoqué par un incendie de poids lourds en raison notamment de la chaleur diffusée et des fumées provoquant un risque d'asphyxie. D'autres évènements comme des carambolages, la libération de matières dangereuses, sont de nature à augmenter le risque encouru.

Sup | Partie creusée sous la citadelle | 4 caissons immergés | Raccordement | Cadre sous le quai des Martyrs |

Situation de Bastia

Le Tunnel de Bastia a été réalisé sous Maîtrise d'Ouvrage communale puis transféré à la Collectivité Territoriale de Corse via l'Etat. Sa mise en service remonte à 1982. Le tunnel de Bastia est classé dans les ouvrages d'arts non courant. Sa longueur est de 845 m avec

un gabarit autorisé de 4,3 m en hauteur, la largeur de la chaussée est de 9 m. Il s'agit d'un tunnel urbain bidirectionnel à trafic fort. Il est interdit au transport de matières dangereuses. La vitesse dans l'ouvrage est limitée à 50 km/h.

Il est rappelé que le tunnel est interdit :

- Aux piétons,
- Aux cyclistes,
- Aux cyclomoteurs,
- Aux transports de matières dangereuses,
- Aux engins de chantier,
- Aux convois exceptionnels.

Consignes particulières de sécurité

Dans un tunnel

Respectez les signaux d'affectation de voies situés à l'entrée des tunnels : ne pénétrez pas dans un tunnel si ces signaux présentent un feu rouge (fixe ou clignotant) ou une croix rouge.

Respecter l'interdistance minimale entre deux véhicules (deux secondes d'intervalle).

En cas d'immobilisation des véhicules et de présence de fumée dans le tunnel, dirigez-vous le plus



rapidement possible vers les issues de secours indiquées par les panonceaux règlementaires, de préférence en amont de l'accident.

Dans tous les cas, gardez votre calme et diffusez un sentiment de calme autour de vous et alertez les pompiers en appelant le 18 ou le 112.

20 21

Risque industriel



Caractéristiques

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Situation de Bastia

Le seul établissement utilisant des substances visées par la Directive SEVESO, et donc soumis à PPI (Plan particulier d'intervention), est l'établissement ENGIE. Celui-ci se situe sur la zone de l'Arinella. Toutefois, le Périmètre d'alerte englobe également une partie située sur la commune de Furiani.

POI ET PPI: mesures d'organisation et de gestion pour la prévention des accidents maieurs relatives à l'organisation interne de l'entreprise (POI) et à l'organisation externe à l'entreprise (PPI).

> COSEC de l'Arinella

Mesures de prévention et de précaution

Les mesures réglementaires

Les installations soumises à autorisation doivent faire l'objet d'une étude d'impact analysant l'état initial du site et de son environnement, les effets directs et indirects de l'installation sur l'environnement et la santé, les mesures envisagées pour supprimer, limiter et si possible compenser les inconvénients de l'installation.

Ces installations doivent également faire l'objet d'une étude des dangers pour déterminer les accidents susceptibles de se produire, d'en évaluer les conséquences, de proposer des dispositions permettant de prévenir ou de maîtriser ces accidents.

UNE ZONE D'ALERTE DE MAXIMUM 300 Mètres

La carte ci-contre représente la zone d'alerte du PPI de l'Arinella. Seules les populations se trouvant dans ce périmètre géographique sont concernées par les consignes immédiates

La zone d'alerte a été déterminée au vu des conclusions des études de dangers réglementaires.

Elle est composée de deux cercles (en vert) excentrés, de rayons 240 m et 260 m autour du site. La zone d'évacuation est étendue à la première ligne de logements et de commerces.

Consignes à respecter lors de l'alerte

Si vous êtes en zone d'évacuation, rendez-vous au point de rassemblement le plus proche, indiqué par un



Point de rassemblement Zone d'alerte

Zone d'évacuation

Son continu

Conduites à tenir

Avant

- S'informer des risques encourus et des mesures de sauvegarde (PPI).
- Disposer d'un poste de radio à piles.
- · Avoir à portée de main le matériel nécessaire au confinement.

Pendant

Dès l'audition de la sirène



 S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche.

Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule.

• Ecouter la radio pour connaître les consignes de sécurité.

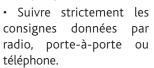


 Ne pas aller chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.

En cas d'évacuation

- Rassembler un minimum d'affaires personnelles.
- · Prendre les papiers, argent liquide et chéquier.

· Couper gaz et électricité.





- Fermer à clé les portes extérieures.
- Se diriger avec calme vers le point de rassemblement fixé (COSEC de l'Arinella)

En cas de confinement



- Fermer portes et fenêtres et si possible les volets s'ils peuvent être manoeuvrés de l'intérieur.
- · Arrêter les ventilations et obturer les aérations.
- · Supprimer toute flamme et étincelle.



- Se rendre dans une pièce de préférence possédant une arrivée d'eau.
- · Respirer à travers un linge épais mouillé d'eau.
- Ecouter la radio.

Les messages d'information préciseront l'obligation de ventiler les locaux une fois le danger écarté après le passage du nuage.



BASTIA Numéros u t i l e s

MAIRIE DE BASTIA 04 95 55 95 55

www.bastia.corsica
Police municipale
04 95 55 95 64

PRÉFECTURE de Haute-Corse **04 95 34 50 00** www.haute-corse.gouv.fr POMPIERS 18 ou 112

SAMU, URGENCES MÉDICALES **15**

INTERVENTION DE **POLICE**17